

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2021

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26,27,28,29,30,31,32,33,34,35,36,37,38,39,40,41,42,43,44,45,46,47,48,49,50,51,52,53,54,55,56,57,58,59,60,61,62,63

La séance est ouverte à 19h08 et levée à 22h40

Étaient présents : Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonny : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à partir du point 6) Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Noiron : M. Claude MAIRE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (Jusqu'au point 61) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient présents en visioconférence : Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Lorine GAGLIOLLO, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. René BLAISON Champoux : M. Romain VIENET Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND Montferand-le-Château : Mme Lucie BERNARD Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Étaient absents : Mme Anne BIHR Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Besançon : M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, M. Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamel-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chauenne : Mme Valérie DRUGE Chevroz : M. Franck BERNARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD Fontain : Mme Martine DONEY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : M. Bernard LOUIS Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY

Secrétaire de séance : M. Olivier GRIMAITRE

Procurations de vote : F.GALLIOU à C.MAIRE, M-J.BERNABEU à J-P.MICHAUD, H.ALEM à C.LIME, G.BAILLY à M.LEMERCIER, A.BENEDETTO à S.GHARET, P.BILLEREY à O.GRIMAITRE, F.BOUSSO à F.PRESSE, N.BOUVET à A.MARTIN, F.BRAUCHLI à A.POULIN, C.CAULET à J-E.LAFARGE, A.CHASSAGNE à A.TERZO, J.CHETTOUH à M.ZEHAF, P.CREMER à K.BERTAGNOLI, B.CYPRIANI à J-E.LAFARGE, K.DENIS-LAMIT à C.VARET, C.DEVESEA à M.ETEVENARD, L.FAGAUT à M.LAMBERT, L.GAGLIOLLO à A.POULIN, A.GHEZALI à S.COUDRY, V.HALLER à N.SOURISSEAU, P.C. HENRY à C. VARET, D. HUGUET à F. PRESSE, A. LAROPPE à A. CHAUVET, JE. LOUHKIAR à M. LAMBERT, C. MICHEL à S. COUDRY, MT. MICHEL à N. SOURISSEAU, L.MULOT à C.WERTHE, M.PIGNARD à C.WERTHE, Y.POUJET à N.BODIN, K.ROCHDI à C.BARTHELET, J-H.ROUX à N.BODIN, J.SORLIN à F.BAEHR, S.WANLIN à F.BAEHR, A.BLESSEMAILLE à J.KRIEGER, R.BLAISON à C.MAGNIN-FEYSOT, R.VIENET à C.MAGNIN-FEYSOT, F.BAILLY à O.LEGAIN, C.BOTTERON à M.FELT, V.DRUGE à P.PAYACHE, G.GAVIGNET à C.BARTHELET, F.BERNARD à J-F.MENESTRIER, M.LEOTARD à J-M.BOUSSET, M.DONEY à B.VUILLEMIN, E.BOURGEOIS à D.PARIS, P.OUDOT à G.ORY, J.SIMONDON à B.VUILLEMIN, R.BOROWIK à J-P.JANNIN, H.TRUDET à P.SIMONIN, C.LINDECKER à F.LAIDIE, A.NAPPEZ (jusqu'à la question 5) à Y.GUYEN, P.CORNE à F.TAILLARD, P.PERNOT à F.RACLOT, P.CONTOZ à J-P.JANNIN, L.BERNARD à J-P.MICHAUD, J-M.CAYUELA à D.HUOT, V.FIETIER à D.HUOT, B.LOUIS à F.TAILLARD, A.OLSZAK à P.CHANEY, D.GAUTHEROT à G.ORY, N.DUSSAUCY à J-M.BOUSSET, J.ADRIANSEN à D.LEGAIN, A.BIHR à P.ROUTHIER, L.BARBAROSSA à Y.GUYEN, D.JACQUIN à M.VIPREY, V.MAILLARD à L.ALLAIN, J-M.JOUFFROY à Y.MAURICE, J-C.CONTINI à F.RACLOT.

Décision modificative n°3 de 2021

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-président

Commission : Relations avec les communes et avec la population et moyens des services publics

Résumé :

La Décision Modificative n°3 s'élève en dépenses à 1,6 M€ en fonctionnement et – 3,9 M€ en investissement sur le budget principal, et 10,1 M€ en fonctionnement et 12,3 M€ en investissement sur les budgets annexes. Les principaux ajustements de crédits sont les suivants :

Sur le budget principal :

- ajustement des recettes notifiées : DGF (34 K€), FDPTP (- 11 K€), rôles supplémentaires (+ 220 K€), allocations compensatrices (38 K€) ;
- l'ajustement du montant de l'Attribution de Compensation en recettes (+147 K€) et en dépenses (+145 €), et des ajustements liés au coût des services communs, aux transferts de compétences et aux mises à disposition (- 4 K€ nets) suite à la CLECT ;
- des ajustements des prévisions budgétaires et des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires,
- des opérations d'ordre équilibrées en dépenses et recettes : valorisation des travaux en régie (1,2 M€).

Sur le budget annexe Transports :

- des opérations d'ordre équilibrées en dépenses et recettes pour le transfert des études de la voie en site propre, du tramway et du dépôt de Planoise (2,1 M€) et pour une cession (475 K€).

Sur le budget annexe déchets :

- des opérations d'ordre équilibrées en dépenses et recettes au titre des amortissements (2 K€).

Sur le budget annexe CRR :

- ajustement des recettes notifiées : FCTVA (+9 K€),
- ajustement des inscriptions de crédits en dépenses (+14 K€) et en recettes (+5 K€).

Sur le budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO), la valorisation des stocks en fonction des réalisations annuelles.

Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, sont notamment prévues des opérations d'ordre équilibrées en dépenses et recettes pour la valorisation des travaux en régie (+323 K€).

La DM3 2021 est établie dans le respect du cadrage budgétaire fixé dans la prospective financière et le PPIF. Elle prend en compte les ajustements nécessaires suite aux notifications reçues depuis le vote du budget primitif et des DM1 et 2.

Elle se monte, en dépenses, à 1,6 M€ en fonctionnement et – 3,9 M€ en investissement sur le budget principal, et 10,1 M€ en fonctionnement et 12,3 M€ en investissement sur les budgets annexes.

I. Budget principal

A/ Les ajustements des prévisions budgétaires en matière de dotations et fiscalité

1. Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle (FDPTP)

Les montants effectifs perçus par Grand Besançon Métropole sont très proches des prévisions faites au budget primitif. La prévision est ajustée en fonction des montants définitivement perçus, soit 34 K€ de recettes supplémentaires. Toutefois, de manière globale, la DGF est en baisse de 224 K€ entre 2020 et 2021.

Dotation Globale de Fonctionnement	Notification 2020	BP 2021	Notification 2021	Ecart BP / Notif 2021	Ecart 2021 / 2020
Dotation d'intercommunalité	5 430 586 €	5 430 000 €	5 460 814 €	30 814 €	30 228 €
Dotation part compensation	12 907 436 €	12 650 000 €	12 653 232 €	3 232 €	- 254 204 €
	18 338 022 €	18 080 000 €	18 114 046 €	34 046 €	- 223 976 €

Il est également proposé d'ajuster la prévision conformément à la notification du FDPTP par le Département à savoir – 11 K€.

2. Rôles supplémentaires

La Direction Départementale des Finances Publiques a par ailleurs notifié au Grand Besançon, à la date d'écriture du présent rapport, 219 671 € de rôles supplémentaires. Cette somme se décompose comme suit :

- 159 377 € de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) correspondant aux exercices de 2016 à 2020,
- 57 064 € pour la taxe d'habitation au titre de 2019 et 2020,
- 3 230 € pour la taxe foncière sur le bâti au titre de 2020.

B/ L'ajustement des crédits relatifs à l'Attribution de Compensation (AC) en dépenses et recettes, conformément au rapport présenté à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et l'ajustement de coûts et refacturation des services communs

Le montant d'AC perçue augmente de 146 K€ lié d'une part à l'ajustement du coût des services communs (14 K€) et d'autre part au montant définitif des charges liées au service instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) (130 K€).

Comme chaque année, le coût définitif des services communs est ajusté en CLECT de décembre. Les ajustements liés au coût des services communs sont liés à la prise en compte des coûts réels du CA 2020 et à la variation des clefs de répartition technique.

Concernant les services communs (PAL mutualisé et DSI), des ajustements à hauteur de – 2 428 € sont sollicités.

Concernant le coût des mises à disposition, les crédits prévus pour la facturation de la mise à disposition de la Direction des Sports ont été revus à la baisse compte tenu de l'organisation pour partie en version numérique de GHN et la moindre mobilisation d'agents. Le nombre d'heures réalisés est moins important que prévu. Il est sollicité des ajustements à hauteur de – 20 641 €.

Enfin les refacturations des prestations au Centre Communal d'Actions Sociales sont ajustées et conduisent à une augmentation de recette de 18 890 €.

C/ Ajustements d'inscriptions budgétaires

Les modifications concernent les dépenses de carburant. Suite à la hausse du prix des carburants, il est proposé d'ajuster les crédits à hauteur de + 13 K€.

Des crédits supplémentaires sont inscrits pour l'annulation de titres émis sur exercices antérieurs à hauteur de 274 K€, écritures réelles équilibrées par des crédits en recette d'investissement.

Enfin, dans le cadre de la dissolution de l'association du Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE), il est proposé de réaliser les écritures comptables pour solder le contrat de prêt entre le PLIE et GBM.

Suite à l'avenant n°1 de la convention votée au Conseil Communautaire du 27 septembre 2017, le PLIE a remboursé 350 K€ sur les 700 K€ de prêt accordé par GBM. Il apparaît au vu des comptes arrêtés du PLIE que GBM ne pourra pas être remboursé du solde par ce dernier. Par conséquent il est proposé d'inscrire le solde (350 K€) pour acter du non-remboursement de cette partie du prêt par une dépense correspondante.

Des ajustements de Crédits de Paiement (CP) sont réalisés en fonction des plannings d'avancement des travaux sur les Autorisations de Programme (AP) Campus, Grande bibliothèque et PNRU qui au global totalisent -8 M€ en dépenses d'investissement et - 5,9 M€ en recette d'investissement. Ces AP seront révisées en fonction du BP 2022 et du CA 2021 définitif. Le détail des ajustements fait l'objet d'une délibération spécifique de révision des AP.

D/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre) : travaux en régie

Chaque année, une partie des travaux d'investissement de Grand Besançon Métropole est réalisée directement par le personnel de la collectivité qui utilise des fournitures et matériaux achetés en fonctionnement. Conformément à l'instruction M14, l'ensemble de ces dépenses, mandaté en fonctionnement, est transféré en investissement par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Le détail de ces travaux en régie se situe en annexe 2. Cette opération est neutre budgétairement. Il est proposé d'inscrire 1 208 K€ en dépenses et en recettes.

E/ Régularisation non budgétaire de reprises de subventions

Les subventions transférables de l'opération itinéraires cyclables ayant été réimputées sur des comptes de subventions non-transférables lors de la DM2 2021, il convient d'annuler les reprises de subventions exécutées en 2019 et 2020 via une opération d'ordre non-budgétaire (débit au 1068/crédit au 139*). L'annulation de reprise s'élève à 1 666 € pour la nature 13912 et 21 266 € pour la nature 13913. Le détail des opérations figure en annexe 3.

F/ Redéploiements de crédits

La décision modificative prévoit des redéploiements de crédits entre chapitres budgétaires à hauteur de 270 K€ :

- sur le fonds d'aide aux manifestations culturelles à hauteur de 3 K€ ;
- sur l'opération Campus pour un montant de 287 K€, afin d'acquitter les participations au bâtiment CHESINUM, en maîtrise d'ouvrage de l'Université (267 K€) et honorer une avance dans le cadre de l'œuvre artistique (20 K€).

G/ Nouvel équilibre du budget principal (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 1,3 M€. Le besoin de financement par emprunt n'est pas modifié. L'équilibre de la section d'investissement est réalisé grâce à l'enveloppe pour investissement qui est augmentée de 2,6 M€.

II. Budget annexe Transports

A/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre)

Il est proposé d'inscrire les crédits correspondant aux écritures comptables de cession d'un terrain (rue de la Corvée) liée aux opérations du tramway, la recette étant prévue au BP 2021 à hauteur de 220 K€.

Selon l'instruction budgétaire et comptable M4, les frais d'études engagés en vue de la réalisation d'investissements sont imputés au compte 2031 « Frais d'études ». Lors de la réalisation, ces frais sont transférés, par opération d'ordre budgétaire, au compte d'immobilisations en cours (compte 23) ou directement au compte définitif d'imputation (compte 21) si les travaux sont effectués et terminés au cours du même exercice.

Cette opération est neutre budgétairement. Il est proposé d'inscrire 2,1 M€ en dépenses et en recettes pour procéder à ces opérations comptables, relatives à la voie en site propre, du tramway et du dépôt de Planoise.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Transports (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est diminué de 476 K€. Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

III. Budget annexe Déchets

A/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre)

Il est proposé d'ajuster les crédits d'amortissements liés aux reprises de subvention (écritures d'ordre équilibrées en recettes et dépenses) pour un montant de 2 072 €.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe Déchets (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement est augmenté de 2 K€. Le recours à l'emprunt n'est pas modifié.

IV. Budget annexe CRR

A/ Ajustements d'inscriptions budgétaires en dépenses et recettes

Des études sur la mise à jour du serveur et logiciel doivent être réalisées à hauteur de 10 K€, dépenses partagées pour moitié entre le CRR et le Fonds Régional d'Art Contemporain.

Il est proposé de financer ces dépenses par un transfert de crédits entre chapitres budgétaires et par des recettes de refacturation au FRAC pour 5 K€.

La poursuite de la maintenance des peintures ainsi que le renouvellement du parc d'éclairage du bâtiment pour réaliser des économies d'énergie nécessitent par ailleurs un ajustement des crédits à hauteur de 9 K€ financés par l'inscription de recettes de FCTVA effectivement perçues.

B/ Nouvel équilibre du budget annexe CRR (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement n'est pas modifié ni la subvention d'équilibre d'un montant de 5 708 955 €.

V. Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO)

Le budget annexe AIBO est géré en comptabilité de stock en coût historique, ce qui conduit à procéder à la valorisation des stocks en fonction de l'activité réelle annuelle des zones d'activité qui le compose.

Pour cela il convient d'inscrire les écritures d'ordre qui en découlent.

Délibération du Conseil Communautaire du Jeudi 16 décembre 2021

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

VI. Budgets annexes Eau et Assainissement

A/ Opérations financières équilibrées en dépenses et recettes (écritures d'ordre) : travaux en régie

Il est proposé d'ajuster les crédits liés aux travaux en régie (écritures d'ordre équilibrées en recettes et dépenses) pour un montant de 92 545 € au budget annexe Eau et 230 190 € au budget annexe Assainissement.

B/ Nouvel équilibre (Une présentation par chapitre figure en annexe)

L'autofinancement brut dégagé par les sections de fonctionnement des budgets annexes Eau et Assainissement est augmenté de 92 545 € et 230 190 €. Les recours aux emprunts ne sont pas modifiés.

VII. Evolution du besoin de financement par emprunt du budget consolidé du Grand Besançon après DM n°3

La présente décision modificative conduit à aucune modification des inscriptions d'emprunt.

Besoin de financement par emprunt après DM N°3					
	BP 2021	DM N°1	DM N°2	DM N°3	Total
Budget principal	10 229 414	-10 229 414	0	0	0
Budget annexe TRANSPORTS	1 479 324	-400 000	0	0	1 079 324
Budget annexe DECHETS	300 502	0	0	0	300 502
Budget annexe CRR	0	0	0	0	0
Budget annexe Zone d'activités du Noret	0	0	0	0	0
Budget annexe Aménagement des Portes de Vesoul	0	0	0	0	0
Budget annexe AIBO	0	0	0	0	0
Budget annexe Autres ZAE	0	0	0	0	0
Budget annexe EAU	198 416	0	0	0	198 416
Budget annexe ASSAINISSEMENT	4 685 199	0	0	0	4 685 199
Budget annexe Chauffage Urbain	657 396	0	0	0	657 396
TOTAL	17 550 251	-10 629 414	0	0	6 920 837

A l'unanimité des suffrages exprimés, 11 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°3 pour 2021 ;
- sollicite le comptable public afin d'effectuer une opération non budgétaire débit au compte 1068 et crédit aux comptes 13912 et 13913 pour 22 932€ dans la comptabilité du budget principal afin d'annuler les reprises de subventions exécutées en 2019 et 2020 sur les itinéraires cyclables ;
- approuve l'intégration des travaux en régie de l'exercice 2021 sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement (annexe 2).

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Pour : 109

Contre : 0

Abstentions* : 11

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Annexe 1 - Présentation par chapitre budgétaire

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
011	Charges générales	7 972,00			
012	Charges de personnel	-20 641,00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	18 890,00
014	Atténuations de produits	145,00	73	Impôts et taxes	366 223,00
65	Autres charges de gestion courante	353 100,00	74	Dotations et participations	60 915,89
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 313 552,89	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 208 100,00
TOTAL		1 654 128,89	TOTAL		1 654 128,89
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
20	Immobilisations incorporelles	1 725 059,19	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 313 552,89
204	Subventions d'équipements versées	-711 311,92	13	Subventions d'investissement reçues	-372 474,00
21	Immobilisations corporelles	-749 642,00	27	Autres immobilisations financières	350 000,00
23	Immobilisations en cours	-1 445 368,60			
45811	Opérations sous mandat	-762 605,98	45821	Opérations sous mandat	-571 288,00
45812	Opérations sous mandat	-758 343,57	45822	Opérations sous mandat	-1 158 642,70
45813	Opérations sous mandat	-908 165,20	45823	Opérations sous mandat	-350 341,00
45814	Opérations sous mandat	-292 000,00	45824	Opérations sous mandat	-1 132 166,00
45815	Opérations sous mandat	-761 933,73	45825	Opérations sous mandat	-2 145 300,00
45817	Opérations sous mandat	-692 380,00	45827	Opérations sous mandat	192 898,00
45828	Opérations sous mandat	274 831,00			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 208 100,00			
TOTAL		-3 873 760,81	TOTAL		-3 873 760,81

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	475 600,00			
023	Virement à la section d'investissement	-475 600,00			
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
			021	Virement de la section de fonctionnement	-475 600,00
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	475 600,00
041	Opérations d'ordre au sein de la section	2 120 485,92	041	Opérations d'ordre au sein de la section	2 120 485,92
TOTAL		2 120 485,92	TOTAL		2 120 485,92

BUDGET ANNEXE DECHETS					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
023	Virement à la section d'investissement	2 072,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 072,00
TOTAL		2 072,00	TOTAL		2 072,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
040	Opération d'ordre transfert entre sections	2 072,00	021	Virement de la section de fonctionnement	2 072,00
TOTAL		2 072,00	TOTAL		2 072,00

BUDGET ANNEXE CRR					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
TOTAL		0,00	TOTAL		0,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	13	Subventions d'investissement reçues	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	10	Dotations fonds divers et réserves	9 000,00
TOTAL		14 000,00	TOTAL		14 000,00

BUDGET ANNEXE AIBO					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 262 669,70	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 815 299,10
023	Virement à la section d'investissement	-447 370,60			
TOTAL		9 815 299,10	TOTAL		9 815 299,10
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	9 815 299,10	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	10 262 669,70
			021	Virement de la section de fonctionnement	-447 370,60
TOTAL		9 815 299,10	TOTAL		9 815 299,10

BUDGET ANNEXE EAU					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
023	Virement à la section d'investissement	92 545,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 545,00
TOTAL		92 545,00	TOTAL		92 545,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
040	Opération d'ordre transfert entre sections	92 545,00	021	Virement de la section de fonctionnement	92 545,00
TOTAL		92 545,00	TOTAL		92 545,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
023	Virement à la section d'investissement	230 190,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	230 190,00
TOTAL		230 190,00	TOTAL		230 190,00
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Objet	DM n° 3	Chap.	Objet	DM n° 3
040	Opération d'ordre transfert entre sections	230 190,00	021	Virement de la section de fonctionnement	230 190,00
TOTAL		230 190,00	TOTAL		230 190,00

Annexe 2 – Travaux en régie

BUDGET PRINCIPAL						
SERVICE	D/R	IMPUTATION	MATERIEL €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €
Grands Travaux	D	040 2031	0,00	0,00	28 122,00	28 122,00
Grands Travaux	D	040 2151	0,00	0,00	168 760,00	168 760,00
Grands Travaux	D	040 2152	0,00	0,00	40 409,00	40 409,00
Grands Travaux	D	040 21538	0,00	0,00	13 440,00	13 440,00
Grands Travaux	D	040 2314	0,00	0,00	9 064,00	9 064,00
Voirie	D	040 2151	44 127,00	131 249,00	614 271,00	789 647,00
Voirie	D	040 2152	9 207,00	20 395,00	125 200,00	154 802,00
Voirie	D	040 21578	0,00	3 856,00	0,00	3 856,00
Total dépenses d'investissement :			53 334,00	155 500,00	999 266,00	1 208 100,00
	R	042 01 721	0,00	0,00	28 122,00	28 122,00
	R	042 01 722	53 334,00	155 500,00	971 144,00	1 179 978,00
BUDGET EAU						
SERVICE	D/R	IMPUTATION	MATERIEL €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €
Eau	D	040 21311	0,00	0,00	6 477,00	6 477,00
Eau	D	040 21351	0,00	0,00	75 186,00	75 186,00
Eau	D	040 21531	0,00	0,00	280 322,00	280 322,00
Grands Travaux	D	040 21531	0,00	0,00	30 560,00	30 560,00
Total dépenses d'investissement :			0,00	0,00	392 545,00	392 545,00
	R	042 722	0,00	0,00	392 545,00	392 545,00
BUDGET ASSAINISSEMENT						
SERVICE	D/R	IMPUTATION	MATERIEL €	FOURNITURES €	MAIN D'OEUVRE €	TOTAL €
Assainissement	D	040 21351	0,00	0,00	105 189,00	105 189,00
Assainissement	D	040 21532	0,00	0,00	305 991,00	305 991,00
Assainissement	D	040 2154	0,00	0,00	1 166,00	1 166,00
Grands Travaux	D	040 21351	0,00	0,00	28 821,00	28 821,00
Grands Travaux	D	040 21532	0,00	0,00	89 023,00	89 023,00
Total dépenses d'investissement :			0,00	0,00	530 190,00	530 190,00
	R	042 722	0,00	0,00	530 190,00	530 190,00

Annexe 3 – Annulation de reprises de subventions

ANNULATION REPRISE SUBVENTIONS OPERATION ITINERAIRES CYCLABLES

Liste des lignes de titre										
Fiche	Reprise 2019	Reprise 2020	Totalité reprise	Emis le	Titre	Bord	N°	Objet du Titre	Montant TTC	le numero de l'article de l'env.
AUT08_19_01837	- €	1 666,00 €	1 666,00 €	26/11/2019	1647	250	1843/1	SUB REGION PISTE CYCLABLE SAONE	50 000,00	1312 réimputé en 1322
AUT08_18_00899	3 800,00 €	3 800,00 €	7 600,00 €	28/12/2018	1562	227	721/1	Remboursement travaux piste cyclable	114 000,00	1313 réimputé en 1323
AUT08_18_00818	6 833,00 €	6 833,00 €	13 666,00 €	09/11/2018	1154	161	1229/1	Sub CD25 piste cyclable saône	205 000,00	1313 réimputé en 1323
TOTAL	10 633,00 €	12 299,00 €	22 932,00 €							